

Guide d'information TAP

Rentrée 2017

Les Temps d'Activités Périscolaires en quelques questions ?

Quand ?

Les TAP auront lieu le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30.

Ils débuteront le lundi 18 septembre 2017.

(Pour les PS, ils débuteront après les vacances d'automne)



Scène décoller

Les TAP sont-ils obligatoires ?

Les TAP ont un caractère facultatif. Cependant en cas d'inscription, les enfants s'engagent à suivre l'activité durant toute la période.

Les TAP, qu'est ce que c'est ?

Les enfants pourront participer, au même coût que la garderie, à des activités éducatives, en dehors du temps scolaire. Elles ont pour but de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités et de favoriser leur épanouissement.



L'atelier du Chef

Qui est concerné ?

Tous les enfants scolarisés à l'école de St Médard sur Ille, en fonction des activités proposées.

Comment inscrire mon enfant au TAP ?

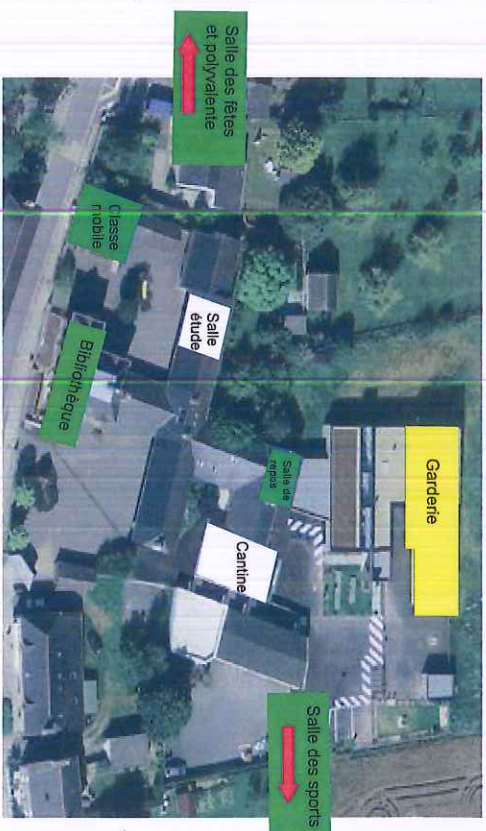
Les enfants accompagnés de leurs parents devront remplir une fiche d'inscription, en précisant le type d'activité choisi et le nombre.

Cette fiche sera à déposer dans la boîte aux lettres « ALSH-TAP », située au niveau du portail de la cour de l'école maternelle ou bien aux agents périscolaires, sur le temps de garderie.

Les groupes seront indiqués sur les tableaux d'affichages de l'école deux semaines avant chaque période de vacances.

Où se déroulent les TAP ?

Les locaux utilisés pour les TAP sont situés dans ou à proximité de l'école afin de limiter au maximum le déplacement des enfants. En fonction des activités, certains espaces extérieurs seront également mobilisés (Salle des sports, cours d'écoles, lieux de plein-air, salle des fêtes, salle polyvalente)



Après l'école à 16h00, comment ça se passe ?

Les enfants inscrits aux TAP sont pris en charge à la garderie, jusqu'à 16h30, avec un goûter prévu à 16h15. A 16h30 l'animateur rétorient de l'activité prend en charge les enfants.

A 17h30, fin de l'activité 2 possibilités :

- L'enfant est ramené à la garderie,
- Les parents prennent en charge l'enfant à la sortie du TAP.



Aucun enfant ne partira seul sans autorisation écrite des parents.

Quelles activités seront proposées ?

L'objectif des TAP est de proposer aux enfants de nouvelles activités et de vivre des expériences diversifiées. L'équipe proposera des ateliers thématiques où les enfants pourront découvrir des activités sportives, artistiques, scientifiques, culturelles...



L'instrumental atelier

Qui organise les TAP ?

Les TAP sont placés sous la responsabilité de la commune. La coordination d'ensemble est pilotée par la responsable du Centre de Loisirs et la mise en œuvre des activités est confiée aux animateurs du centre de loisirs ainsi qu'à certains acteurs de la commune (Bibliothèque, associations de la commune...)

Contact: alsh@smdsi.fr ou Téléphone 07 85 11 16 17